

QU'EST-CE QUI « FAIT FAMILLE » ?

INTRODUCTION

Catherine Guitton, directrice adjointe

S'il est une chose que nous avons en commun, quelle que soit notre fonction au sein de l'association, notre histoire, notre culture, c'est bien la famille : celle d'où nous venons, celle que nous avons, ou celle que nous projetons de construire. Comment parler de cet objet de notre place, en tant que salariés d'une association assurant une mission de service public, dans le cadre de la protection de l'enfance ?

Pour ce travail placé sous l'emblème des "chemins de traverse", le groupe a cheminé entre les représentations des uns et des autres, représentations de la famille au sens large, représentations des familles que nous accompagnons dans le cadre de la protection de l'enfance. Un fil rouge a émergé rapidement, que nous retrouverons tout au long des textes qui suivent :

- la famille comme inscription dans une **filiation**,
- la famille comme lieu/**lien d'affiliation**.

La famille est communément perçue comme un groupe de personnes unies par des liens de parenté, doté d'une « personnalité » collective, ressenti comme porteur d'une solidarité morale et matérielle destinée à favoriser, d'une part, la « survie » de ses membres et, d'autre part, leur développement social et affectif.

La définition première du mot dans le dictionnaire dit : « *Institution juridique qui groupe des personnes unies par les liens du mariage, par les liens du sang, éventuellement en vertu d'un pacte, par des liens d'adoption*¹. » La famille est donc une construction sociale.

Claude Lévi-Strauss nous a appris que « *dans toutes les sociétés humaines, la création d'une nouvelle famille a pour condition absolue l'existence préalable de deux autres familles, prêtes à fournir qui un homme qui une femme, du mariage desquels naîtra une troisième famille*² ». Il nous rappelle également qu'il ne peut exister de famille sans qu'il n'y ait au préalable une société, au sein de laquelle les familles reconnaissent d'autres liens que ceux de la consanguinité. Ces liens sont constitutifs de ce que, à l'instar de Rousseau, nous nommerons un « contrat social ». La famille reste l'entité qui permet aux sociétés d'exister, de se perpétuer. Ce rappel nous permet de mieux saisir le rapport intrinsèquement dialectique entre famille et société : on ne peut examiner les évolutions des structures familiales en faisant abstraction des sociétés dans lesquelles elles évoluent.

Ainsi, dès l'origine, le mariage n'a jamais été une affaire privée. L'union de deux êtres reste motivée dans beaucoup de sociétés par des préoccupations d'ordre culturel ou économique et, depuis toujours, les désordres familiaux ont été assimilés à du désordre social. Dans nos sociétés modernes occidentales, la société familiale reste pensée comme le microcosme de l'organisation politique et sociale. En 1994, proclamée par l'ONU année de la famille, celle-ci était alors désignée comme « *la plus petite démocratie au cœur de la société*³ ».

¹ *Trésor de la langue française*, <http://atilf.atilf.fr> (décembre 2011), site du laboratoire Analyse et traitement informatique de la langue française, CNRS/université de Lorraine.

² Claude Lévi-Strauss, *Le regard éloigné*, Paris, Plon, 1983.

³ « *La devise de l'Année, "Construire la plus petite démocratie au cœur de la société" traduit le rôle charnière qui est celui des familles afin d'assurer le bien-être de la société et exprime la conviction que les familles doivent offrir un environnement où tous leurs membres jouissent de*

Les bouleversements opérés par l'affirmation du primat de l'amour sur l'institution du mariage ont ouvert la porte à une cellule familiale centrée sur les individus qui la composent et à qui elle doit permettre l'épanouissement, dans sa dimension individuelle et intime. Les principes éducatifs ne sont plus guidés par des principes extérieurs mais doivent tendre à amener l'enfant à devenir lui-même.

Cet enfant dont la situation difficile nous conduit, comme professionnels, à pénétrer dans l'intimité des familles est aujourd'hui le plus souvent né hors mariage (50 % des naissances en 2007). S'il est né dans les années 1990, il a une chance sur deux d'avoir vu le couple de ses parents divorcer. Enfin, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle du couple de ses parents, il voit son accès au baccalauréat réduit si ses parents se sont séparés.

Notre propos n'est pas ici de régler la question de « Qu'est-ce qui fait famille ? », mais plutôt d'ouvrir une réflexion